

PREFECTURE DE L'EURE

Arrêté n° DRLP/B3/2015
Portant composition de la Commission d'Expulsion des Etrangers

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU

- le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L522-1 - L522-2 et R522-8 ;
- le décret n° 82-440 du 26 mai 1982, modifié portant application des articles L522-1 – L522-2 et L531-1 – L531-2 du code susvisé ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur René BIDAL, Préfet de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral n° DRLP/B3/2013 du 05 novembre 2013 portant composition de la commission d'expulsion des étrangers ;
- la désignation des représentants du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel en tant que membres désignés de la commission d'expulsion des étrangers , par la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen en date du 12/07/2015 ;
- la désignation de la présidence, par l'Assemblée Générale des magistrats du Tribunal de Grande Instance d'Evreux, en date du 29 juin 2015 ;
- la désignation des membres, par l'Assemblée Générale des magistrats du Tribunal de Grande Instance d'Evreux, en date du 29 juin 2015 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure ;

ARRETE

Article Premier : La Commission d'Expulsion, instituée par les articles L522-1 et L522-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, est constituée comme suit :

Monsieur Michel DEJARDIN

Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance d'Evreux,
Président titulaire

Madame Stéphanie LECUIROT

Vice-Président juge de l'application des peines du Tribunal de Grande Instance d'Evreux,
Président suppléant

Monsieur Bertrand BRUSSET

Vice-Président juge de l'application des peines du
Tribunal de Grande Instance d'Evreux
Membre titulaire

Monsieur Thomas MAGADLAH

Juge de l'application des peines du Tribunal de
Grande Instance d'Evreux
Membre suppléante

Monsieur Gilles ARMAND

Premier Conseiller du corps des tribunaux
administratifs et des cours administratives d'appel
au Tribunal Administratif de Rouen
Membre Titulaire

Madame Anne LACROIX

Conseiller du corps des tribunaux administratifs et
des cours administratives d'appel au Tribunal
Administratif de Rouen
Membre suppléant

Article second : Le Chef du Service des Etrangers de la Préfecture de l'Eure ou son représentant, est chargé des fonctions de rapporteur ;

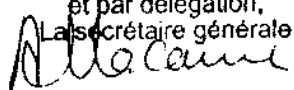
Article troisième : La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale ou son représentant est entendue par la commission ;

Article quatrième : L'arrêté du 05 novembre 2013 est abrogé ;

Article cinquième : La Secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la Commission et inséré au Recueil des actes administratifs.

Evreux, le 30 juillet 2015

Le Préfet,

Pour le préfet
et par délégation,
La secrétaire générale

Anne Laparre-Lacassagne

